

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	42 (1969)
Heft:	4: Problèmes d'aménagement en montagne : problèmes de l'Entremont, Valais
Artikel:	Industrie et artisanat en montagne
Autor:	Roh, Henri
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126642

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Problèmes d'aménagement en montagne

Journées de l'ASPAÑ, septembre 1968

Un timbre-poste, un article constitutionnel en voie d'élaboration (article 22ter et quater de la Constitution fédérale), on pourrait croire que tout va pour le mieux dans une Suisse en voie d'aménagement. Qu'est-ce qu'un minuscule rectangle de papier, que sont des textes législatifs s'ils ne trouvent pas dans la population elle-même un écho, un «consensus», capable de les faire passer dans la réalité? L'Association suisse pour le plan d'aménagement national (ASPAÑ) travaille depuis de nombreuses années pour tenter d'y parvenir: un exemple de ces efforts a été l'organisation, les 27 et 28 sep-

tembre derniers, à Verbier, par les sections de Suisse occidentale (Genève, Vaud, Fribourg, Neuchâtel) et valaisanne d'un colloque sur les problèmes d'aménagement dans les régions de montagne.

«Gazette de Lausanne». J. B. Desfayes

La présidence était assurée, le premier jour, par M.J.-P. Vouga, le second jour par M. Ch. Zimmermann, tous deux architectes cantonaux et présidents respectifs des deux sections.

21

Industrie et artisanat en montagne

par M. Henri Roh,
directeur de la Société valaisanne de recherches économiques et sociales, Sion

Je subdiviserai mon sujet en deux parties. La première situera le problème de la montagne. La seconde abordera plus particulièrement le sujet proposé, soit celui de l'industrie et de l'artisanat à la montagne.

Les problèmes de la montagne

J'aborderai, de manière succincte et à la lumière de la géographie humaine, les questions d'exode des campagnes, de concentration urbaine, des disparités régionales et d'aménagement national du territoire.

1. Le point de vue géo-humain

Etant donné l'augmentation de la population du globe, la géographie humaine pousse au peuplement humain, le plus haut possible, dans les montagnes et le plus bas possible, vers la mer.

La montagne réalisera ce peuplement dans l'intérêt de la population locale et dans l'intérêt des citadins. Ce postulat implique des droits et des devoirs réciproques des montagnards et des citadins.

Les montagnards ont droit à une vie honnête et, par conséquent, à un niveau de vie suffisant, mais ils ont le devoir de protéger la nature au profit des citadins.

Les citadins, s'ils détiennent le droit à la protection des sites et du repos, endosseront le devoir de payer le prix de cette protection. Et comment les citadins payeront-ils le prix de cette protection, si nécessaire au monde moderne, si ce n'est en favorisant le développement des activités économiques de la montagne. Ils payeront tout d'abord des prix agricoles suffisants pour permettre à une exploitation familiale rationnelle de vivre. Ils doteront, en outre, la montagne de moyens de communication modernes. Ils favoriseront, d'autre part, le développement de nouvelles activités touristiques, artisanales et industrielles.

Enfin, et la liste n'est pas exhaustive, les prestations sociales tiendront compte des conditions particulières des gens de la montagne.

Mais les régions citadines, c'est tout le monde et c'est personne. Elles sont par conséquent représentées essentiellement par la Confédération, qui doit veiller à l'équilibre entre les prestations et les contre-prestations réciproques des montagnards et des citadins. A la Confédération incombe donc le soutien d'une politique de développement agricole, touristique et industrielle. Il ne s'agit plus seulement d'une politique de subventions agricoles, si décriées aussi bien par les citadins que par les paysans eux-mêmes.

En effet, la politique fédérale de la montagne, fondée sur le seul soutien de l'agriculture, est aujourd'hui dépassée. La révolution industrielle et les progrès scientifiques modernes ont fait tomber à un chiffre infime la proportion de main-d'œuvre agricole utile à la nourriture de l'ensemble des consommateurs. Par voie de conséquence, ne soutenir que l'agriculture équivaut à susciter l'exode des campagnes et la concentration démographique dans les villes.

Rappelons, au passage, que le monde économique comprend des activités fondamentales ou motrices et des activités induites.

Les activités fondamentales provoquent le développement des autres secteurs économiques. Pour le canton du Valais, par exemple, c'est essentiellement l'agriculture, le tourisme et l'industrie. En revanche, les activités induites (commerce local, génie civil et la plupart des services) ne se développent que grâce à l'action motrice des activités fondamentales. Or, l'agriculture a toujours été considérée comme l'activité principale de la montagne, activité à laquelle on a adjoint le génie civil et le tourisme, secteurs d'appoint de l'agriculture.

Ce fameux triptyque de la politique traditionnelle des régions de montagne – agriculture, construction et tourisme – est aujourd’hui périllé. En effet, le tourisme, l’agriculture et la construction constituent, à des degrés divers, des activités saisonnières. L’un des postulats de tout être humain est la recherche de la sécurité. Or, généralement, les activités saisonnières ne procurent pas cette sécurité de l’emploi. On peut comprendre, par conséquent, que les jeunes générations s’expatrient dans les régions citadines où elles trouvent des activités bien rémunérées et qui leur procurent la sécurité de l’emploi *toute l’année*. En définitive, la politique traditionnelle a conduit à un exode des campagnes qui devient d’autant plus accusé que s’accélèrent les progrès scientifiques. Et c’est le cas aujourd’hui.

2. Exode des campagnes, concentration et disparités régionales

Pourquoi connaît-on un tel exode vers les centres urbains et industriels? A mon sens, les raisons sont nombreuses. J’en noterai deux principales.

En premier lieu, la politique traditionnelle, ensuite les progrès scientifiques qui ont procuré une diminution des personnes actives dans l’agriculture et un accroissement des personnes occupées dans l’industrie et les activités tertiaires. Les cantons montagnards n’ayant pas pratiqué de politique industrielle pendant longtemps, et les cités urbaines ayant, au contraire, pratiqué une politique active d’expansion industrielle, l’exode était fatal. Il a conduit à des disparités régionales flagrantes. En effet, la population helvétique a augmenté en moyenne de 97% entre 1850 et 1950. Or, pratiquement tous les cantons agricoles ont connu une augmentation inférieure à 97% et approximativement tous les cantons industriels ont connu une augmentation supérieure à 97%; à cet égard, le tableau suivant est éloquent:

Coefficient d’augmentation de la population

pour l’ensemble du pays entre 1850 et 1950: 97%

Cantons industriels	Cantons agricoles
Bâle-Ville	561%
Genève	216%
Zurich	209%
Schaffhouse	158%
Soleure	144%
Saint-Gall	141%
Bâle-Campagne	124%
Valais	95%
Nidwald	70%
Obwald	60%
Fribourg	58%
Grisons	52%
Tessin	49%

Cette disparité s’accentue étant donné l’accélération des progrès techniques et scientifiques. D’aucuns pensent même que, d’ici l’an 2000, près des quatre cinquièmes de la population suisse seront situés dans les régions urbaines du plateau dans une espèce de ceinture de villes allant de Genève à Romanshorn, alors que le cinquième seulement de la population se retrouverait dans les autres régions. Cette concentration est contraire au principe géo-humain qui postule un peuplement équilibré sur l’ensemble du pays. Certes, nous ne voulons pas maintenir coûte que coûte des activités périssées ou un peuplement humain pour des raisons folkloriques. Mais nous pouvons freiner toute concentration inutile et évitable. Pour déboucher sur une solution humaine et d’intérêt national, les autorités tiendront compte non seulement des besoins en main-d’œuvre de chaque secteur économique sur le plan national, mais également des besoins économiques de chaque région: les régions déplacent une vie propre et constituent des entités humaines et économiques à l’intérieur du pays. De leur expansion harmonieuse et de leur équilibre interne dépend l’équilibre politique du pays.

La politique économique ne sera donc plus conçue dans le sens de la défense d’un secteur économique déterminé pour l’ensemble du pays, sans souci des conséquences régionales; la politique doit devenir régionale et considérer tous les secteurs économiques de la région. Il n’est donc plus question de ne se préoccuper que de l’agriculture pour la montagne, mais au contraire d’appliquer à l’ensemble de la région une politique globale d’expansion de l’agriculture, de l’industrie, du tourisme et d’autres activités tertiaires. L’industrie étant le principal facteur de concentration démographique et économique par l’appel des masses travailleuses, c’est d’abord sur une certaine décentralisation de l’industrie qu’il faut agir afin de sauvegarder des communautés régionales vivantes. Cette politique ne peut être atteinte qu’avec un aménagement du territoire national qui demeure à l’échelle de l’homme.

3. Aménagement du territoire

J’aime à citer l’opinion de Gaston Bardet, directeur de l’Institut international d’urbanisme, opinion qui tient admirablement compte à la fois de l’intérêt des secteurs économiques et de l’intérêt des régions. Compte tenu de l’expansion de chaque secteur économique et de l’équilibre à maintenir sur le plan de la nation, entre les diverses régions du pays, les autorités devraient favoriser l’aménagement du territoire de la manière suivante:

Dans la structure rurale:

- Favoriser le regroupement des tout petits hameaux et villages autour des villages-centres et centres coopératifs.
- Faire de ces villages-centres équipés les véritables noyaux d'une nouvelle civilisation rurale.
- Faire de la *région* l'unité nouvelle d'équipement rural.

Dans la structure urbaine:

- Favoriser la croissance des trop petites villes jusqu'à l'optimum de dix mille familles.
- Créer des cités de producteurs (industrielles, touristiques, culturelles) du volume de l'optimum.
- Organiser la croissance des villes actuelles ayant dépassé l'optimum.
- Dégonfler et aérer les métropoles régionales et recréer, dans leur sein, des communautés semi-autonomes n'excédant pas l'optimum et subdivisées en quartiers.
- Décentraliser au maximum, ce qui implique des mesures énergiques vis-à-vis des agglomérations monstrueuses... et une politique effective d'équilibres régionaux.

Sur tout le territoire national:

Ce programme ne peut être résolu sans poser comme base: les décentralisations industrielle et culturelle et un esprit général de décentralisation «jusqu'à la personne». Disons mieux, avec Thomas Adam, de «re-centralisation», car il s'agit de retrouver de nombreux centres autour desquels doivent se structurer des communautés vivantes.»¹

Ce texte de Bardet résume bien ce que devrait être la politique économique et sociale ainsi que l'aménagement du territoire sur le plan national. Et il me conduit à la seconde partie de mon sujet.

L'industrie et l'artisanat à la montagne

J'aborderai d'abord le problème de l'industrie, puis celui de l'artisanat.

A. L'industrie

Je donnerai mon opinion sur le rôle politique de la Confédération, de la région, du canton et de la commune.

¹ Gaston Bardet, *L'Urbanisme*. Paris 1959, pp. 76-77.

J'examinerai ensuite le côté technique de la question. Placé dans le contexte d'un aménagement national du territoire, le problème de l'industrie à la montagne apparaît beaucoup plus clairement à nos yeux. Il ne s'agit pas simplement d'une question sentimentale que l'on résoudra par de belles paroles. Il y va de la vie des populations montagnardes.

Or, les montagnards ne résoudront pas à eux seuls leurs problèmes. Les gens pensent volontiers que les dons et subventions suffisent à alléger la vie des paysans, et ils soulignent surtout les devoirs des montagnards. Ils se refusent à admettre et à promouvoir une politique économique et sociale globale de la montagne; ils ignorent ou feignent d'ignorer que le salut des cantons de montagne dépend à la fois des montagnards eux-mêmes et de l'ensemble du peuple suisse.

Rôle de la Confédération

Dans sa politique économique, à côté des préoccupations de chaque secteur économique (agricole, touristique, industriel), la Confédération prendra en considération la notion de *région*. C'est du reste un postulat de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national.

En effet, aux journées d'étude de Berne, le président de l'ASPAZ déclarait:

«La Confédération doit soutenir au moyen d'aides temporaires et remboursables, la création de pôles de croissance dans les régions économiquement faibles. La Confédération doit coopérer financièrement, d'une manière plus efficace et plus forte que jusqu'à présent, à la réduction des disparités dans les charges qui affectent les cantons et les communes en raison de leur localisation. La Confédération doit encourager l'aménagement local et régional intercantonal et se charger, en collaboration avec l'économie privée, de la détermination, de la localisation de l'économie.»

Ce postulat de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national suppose diverses actions fédérales. La Confédération soutiendra la création de zones industrielles à proximité des petites villes des régions de montagne; ces petites villes pourront ainsi croître jusqu'à environ 50 000 personnes, chiffre idéal du point de vue géo-humain et financier. Les entreprises industrielles de ces petites villes occuperont un personnel d'environ 100 à 500 personnes et davantage. Des industries s'installeront également dans les villages-centres des vallées et de la plaine le long des voies de communication; ces

villages-centres pourraient employer jusqu'à cent personnes environ.

C'est ici qu'intervient la création de zones industrielles sous forme de fondations ou sociétés immobilières, telles que les connaissent la plupart des pays qui s'industrialisent.

La Confédération accordera des subsides pour l'infrastructure (écoles, routes, création de la zone industrielle, etc.)

La décentralisation doit être conçue dans le sens d'une décentralisation centralisée; on créera des zones industrielles sur un plan régional de manière à favoriser les pôles de croissance. En l'occurrence, des prêts remboursables à longue échéance pour la constitution de sociétés immobilières industrielles sont indispensables.

Il s'agirait également de créer un Office fédéral de décentralisation industrielle, au même titre qu'il existe, sur le plan suisse, un Office fédéral du tourisme. Un premier essai infructueux a été tenté en 1953. La réussite n'a pas couronné l'initiative, à mon sens, parce que la direction en a été confiée à une personne qui ne s'intéressait qu'accessoirement à la question.

Politique régionale

Il n'est pas possible d'introduire une industrie dans chaque village. Dans les régions de montagne, on créera des zones industrielles dans les villages-centres ou à proximité des petites villes de la plaine voisine. En Valais, on a installé plusieurs industries dans les villages-centres tels que Vissoie, Hérémence, Savièse, Saint-Nicolas, Vouvry, Vionnaz, Conthey, etc. Les communes s'uniront sur le plan régional et constitueront des communautés, afin de mettre sur pied une zone industrielle régionale. La création, selon le système anglais, de fondations ou de sociétés de droit public pour la gérance des terrains ou des immobilisations contrecarrer la spéculation immobilière. Les plans de zone réservant à l'industrie des superficies appartenant à des particuliers ont provoqué l'augmentation du prix des terrains et, dans un certain sens, ont diminué les chances d'industrialisation de certaines régions.

L'industrie légère installée à la montagne emploie surtout des femmes. Pour les hommes, le problème est plus délicat. L'occupation se conçoit généralement dans le génie civil, la construction, le bois, le travail de la pierre sur place ou dans les environs, mais surtout dans l'industrie lourde implantée dans les petites villes de plaine.

C'est le cas pour le canton du Valais, par exemple. La plupart des industries lourdes se sont installées auprès des petites villes ou des villages-centres de la plaine, tels qu'à Viège, Sierre, Sion, Martigny, Saint-Maurice, Monthey, Collombey, Vouvry, etc.

Politique cantonale

Le canton accordera son soutien le plus complet à la politique de développement industriel et régional. Cela suppose un institut cantonal de recherches industrielles qui favorise l'expansion de l'industrie par son activité de propagande et son soutien aux entreprises industrielles nouvelles et existantes.

Comme la Confédération, le canton accordera des subsides pour l'infrastructure et la formation des zones industrielles. Il favorisera la formation professionnelle, surtout celle des cadres et des chefs d'entreprises. En effet, le cœur du problème se situe au niveau de l'entrepreneur. C'est l'entrepreneur qui crée de nouveaux postes de travail pour les ouvriers et les apprentis. Les cantons de montagne ont besoin de «capitaines d'industries».

Or, généralement, c'est l'esprit d'entreprise industriel qui constitue la plus grave lacune des régions de montagne. Les cantons et la Confédération consacrent des crédits importants à la formation professionnelle. Les cantons de montagne forment des mécaniciens, des employés de bureau, des tourneurs, des fraiseurs, etc., mais ils ne forment pas assez d'entrepreneurs qui mettent l'étincelle à l'industrialisation. Dans la plupart des cas, l'industrialisation se fait «par le dehors», c'est-à-dire par l'appel d'entrepreneurs de l'extérieur du canton et, plus rarement, «par le dedans», sur la base des initiatives purement locales. Toutefois, des cours de cadres peuvent faire surgir de nouveaux pionniers de l'intérieur.

En même temps, le canton pratiquera une politique adéquate du logement. Cela suppose également l'appui financier des banques au développement de l'industrie et la participation ou des prêts de l'Etat à des groupements constituant des zones industrielles. La zone industrielle est devenue aujourd'hui *un service public*.

Politique locale

Cette question a été très souvent débattue. Il est impossible d'attirer les industriels dans les régions les moins favorisées sans octroyer un certain nombre d'avantages aux entrepreneurs.

La fiscalité joue son rôle. Notons que la plupart des can-

tons prévoient des exonérations fiscales d'une certaine durée pour les entreprises industrielles nouvelles.

D'autre part, les corporations de droit public ou les particuliers céderont les terrains à des prix supportables, comme l'ont fait certaines bourgeoisies ou certaines communes du canton du Valais.

Dans certains cas, surtout dans les régions de montagne, la municipalité construira elle-même des locaux qu'elle louera aux industriels, car ces derniers hésitent à effectuer des investissements immobiliers dans des régions peu favorisées. On peut les comprendre. En revanche, les risques pris par la municipalité permettront l'occupation sur place d'une main-d'œuvre parfois importante. C'est le cas, par exemple, de la commune d'Hérémence, en Valais.

De plus, beaucoup de communes mettent provisoirement des locaux à la disposition des industriels pour la période de formation de la main-d'œuvre. Une fois que la main-d'œuvre est formée, l'industriel construit généralement ses propres ateliers sur des terrains mis à disposition par la municipalité.

En ce qui concerne les terrains, le problème est délicat. Certains voudraient les mettre à disposition avec droit de superficie. Mais l'industriel hésite à construire des locaux sur des terrains qui ne lui appartiennent pas, surtout dans les régions décentralisées. Le mieux est de pouvoir obtenir des terrains à des prix abordables ou encore de subdiviser la zone en deux parties: une certaine superficie est vendue en pleine propriété et le solde est loué. La vente à des prix abordables des premiers terrains provoque l'arrivée des premiers industriels et le démarrage de l'industrie.

Un point favorable aux régions de montagne est la mise à disposition de la main-d'œuvre. Certaines entreprises industrielles utilisent de la main-d'œuvre non spécialisée et qui peut être formée en quelques semaines ou en quelques mois. Là, en particulier pour la main-d'œuvre féminine, les possibilités des cantons de montagne demeurent réelles et importantes comme l'ont montré les dernières expériences valaisannes. Sans l'arrivée de ce genre d'industries, on peut même se demander si l'installation d'industries eût été possible à la montagne et dans les régions les moins favorisées.

La commune cherchera également des logements pour la main-d'œuvre ou pour les cadres venant de l'extérieur. Enfin, l'appui inconditionnel des autorités et de la population demeure la condition *sine qua non* du succès. Sans

climat favorable, il est impossible de développer l'industrie dans une région.

Aspect technique

Sur le plan technique, la décentralisation industrielle devrait donc aboutir:

- à la création d'établissements industriels moyens auprès des villages-centres (50 à 100 ouvriers);
- à la création d'industries de 100 à 500 personnes et davantage, dans les pôles de croissance régionales de la plaine distants de 5 à 20 km. des villages environnants;
- à la dispersion occasionnelle de petits établissements dans les villages importants comme c'est le cas à Isérables, Vollèges, Liddes, Vionnaz, etc., établissements occupant de 10 à 50 ou 100 personnes au plus;
- à la fabrication de petits éléments dans des ateliers familiaux des villages, établissements qui ne peuvent surgir généralement que sur la base d'initiatives locales.

Quant aux entreprises à promouvoir à la montagne même, il s'agit essentiellement d'industries légères: horlogerie, électronique, confection, mécanique de précision ou de travail de matières premières locales (bois et pierre). Dans la plupart des cas, ce sont des filiales d'entreprises de la plaine occupant du personnel semi-qualifié avec quelques cadres.

Parfois, l'entreprise ouvre son propre atelier-école, comme notamment les Maisons Scintilla à Saint-Nicolas, et Sodeco, à Hérémence.

Mes observations ne sont pas fondées sur des vœux ou des élucubrations, mais sur des faits. Au reste, entre 1950 et 1968, la Société valaisanne de recherches économiques et sociales a introduit à la montagne une quinzaine d'entreprises industrielles occupant environ 700 personnes.

La conséquence sur la démographie a été immédiate: dans toutes les localités qui ont reçu une ou plusieurs industries, l'émigration a été ralentie, sinon stoppée et la vie économique a repris. Mais nous vivons actuellement une nouvelle étape très dangereuse. Nous assistons à une chute rapide de la jeune population agricole. Les régions de montagne sont contraintes, par conséquent, de pratiquer une politique d'expansion économique encore plus active que par le passé.

B. L'artisanat

L'artisanat domine dans les entreprises du génie civil et de la construction. L'introduction d'industries nouvelles,

L'avenir de l'agriculture en montagne

par M. Pierre Deslarzes, conseiller agricole, Bruson

26

Alors que tous les secteurs économiques se développent allégrement au rythme des temps modernes, l'agriculture de montagne est en pleine crise de croissance et stagne sur un volcan.

«A quoi bon!» disent les sceptiques. «Ce n'est pas rationnel», conclut le calculateur avisé.

Pourquoi cultiver des terres en pente, là où la mécanisation est impossible ou trop onéreuse?

Pourquoi s'obstiner à produire dans des conditions défavorables, où le travail de l'homme est si mal payé?

Pourquoi vivre encore isolé de tout, dans des régions au climat rude, dans des maisons souvent inconfortables? Jamais, non jamais, depuis que nos vallées ont été peuplées, il ne s'est posé des questions de ce genre. Il est parfaitement inutile de nier la gravité du problème. Bien que les montagnards aiment leurs montagnes, bien qu'ils désirent rester dans leur village, ils doutent sérieusement que l'agriculture puisse leur permettre d'élever suffisamment leur niveau de vie.

Les jeunes montagnards surtout comparent et jugent.

en plaine ou à la montagne, la mise sur pied de nouvelles stations touristiques procurent du travail aux industries du génie civil, de la construction, de la pierre et du bois. Dans la zone industrielle de Châteauneuf-Contthey, par exemple, 20 à 100 personnes travaillent en permanence dans la construction d'immeubles locatifs et d'industries depuis l'année 1955, date de l'installation de la première industrie.

Il en est de même dans toutes les stations touristiques. En revanche, l'artisanat artistique (sculpture, tissage) est peu développé en dépit des appuis accordés, il y a quelques années, par la Confédération et l'Etat.

Conclusions

L'introduction de certaines industries à la montagne et dans les cités voisines de la plaine est vitale pour le maintien du peuplement montagnard. Le besoin est devenu plus aigu par suite de l'accélération des progrès scientifiques modernes et de la comparaison que peut faire, séance tenante, le paysan de la montagne entre son niveau de vie et celui, plus élevé, du citadin.

Certes, l'industrie, à elle seule, ne résoudra pas les problèmes de la montagne, étant donné les incidences géo-

logiques. C'est une politique globale – économique et sociale – de la montagne qui est à promouvoir. Et la solution dépend aussi bien des montagnards eux-mêmes que de l'ensemble du peuple suisse.

Sur le plan pratique, la Confédération, les cantons et les communautés locales n'échapperont pas à la nécessité de promouvoir cette politique globale de rationalisation de l'agriculture, de développement du tourisme et de l'industrie par des subsides à l'infrastructure et la participation à des sociétés de développement industriel ou touristique.

Mais attention, on a dit et répété que les Alpes constituent «le terrain de jeu» de l'Europe. Triste vocation, si elles n'étaient qu'un terrain de jeu. Les Alpes méritent mieux. Elles seront aussi «le creuset» de l'Europe de demain. A côté des activités touristiques, cela suppose d'autres professions développant les facultés intellectuelles de l'homme: activités industrielles, entre autres, qui forment des spécialistes des questions commerciales, des techniciens, des ingénieurs, et qui, par conséquent, relèvent le niveau intellectuel du peuple. Cela suppose aussi la création de centres culturels et de recherches scientifiques qui insuffleront une nouvelle vie culturelle à la montagne.

Henri Roh